

L'histoire dans l'Histoire...

Les Sires Doizelet

Expansion et décadence pourraient être les mots qui caractérisent les années à venir. Enquêtons... Au XIV^e siècle, les lieux connaissent les foudres de la guerre que livre le duc de Bourgogne, souverain du Comté, aux barons Comtois en vue de réduire leurs privilèges. « *L'un achève de ruiner la montagne, pendant qu'un autre porte ses coups dans la plaine.* » Puis les bourgeois de Gray ravagent les fiefs d'Oiselay et mènent un siège devant le bourg. Les paysans en subissent les ravages...

Au début du XV^e siècle, la Maison d'Oiselay est riche et puissante et elle l'expose lors de fêtes et solennités. Jean II (1402-1442) s'efforce, via des alliances, à consolider sa position. Pour les serfs, l'événement marquant est la signature en **1429 – le 18 novembre** pour être précis - de **la Charte d'affranchissement**. Ainsi, ce précieux document affranchit les gens de « la Ville », mainmortables, c'est-à-dire ceux qui ne possèdent rien et n'ont même pas la libre disposition d'eux-mêmes. Contrairement à ceux du Bourg qui étaient de franche condition en achetant chaque année leur liberté bien avant ! Disposition toutefois bien tardive puisque Gy, pour exemple, était affranchie depuis 1347. Leur liberté acquise, les habitants émigrent en masse vers les villages avoisinants, las des guerres que les seigneurs Doizelet entretiennent. Et de fait, la « Ville » est réduite à quelques habitants. Mais ne croyons point que Jean II se préoccupe soudainement du bien-être de ses gens en les affranchissant : « *Il n'en avait*



Exemple de fourches

cure ! » Seul le profit intéresse les seigneurs, en témoigne cette phrase dans l'acte « *Pour nostre très grant et évidant proffit...* » Ainsi, vaut-il mieux des serfs affranchis que point de serfs du tout ! De fait, font leur apparition les impôts fixes avec les quarante écus d'or vieux à payer à la saint Nicolas par l'ensemble des habitants¹, l'obligation de pourvoir à « l'aide aux quatre cas »² et les tribunaux où siègent des notables nommés par le seigneur : le châtelain, le bailli et le prévôt³. Le sire Doizelet reste le haut justicier et en tant que tel, il fait

¹ « paieront et sairont tenuz de paier à nous et à noz hoirs ou nostre receveur dudit Oisellart, chascun an perpétuellement, le jour de feste Saint Nycolas d'ivers, la somme de quarante escuz d'or viez et de poiz, en monoie à la valeur d'iceulz, ... »

² Payer : 1/ la rançon si le seigneur est fait prisonnier 2/ si le seigneur marie son fils aîné 3/ quand il marie sa fille aînée 4/ l'ost et la chevauchée (= les frais militaires) s'il part en croisade ou en guerre.

³ Officiers qui rendent la justice au nom du roi ou d'un seigneur.

dresser des fourches patibulaires appelées aussi « Justices »⁴ où l'on pend les condamnés à la peine capitale (certainement le lieu-dit « aux Fourches »). Le tribunal se tient sur la place publique vers l'église ou aux Halles, construction seigneuriale sise à l'emplacement de la place des Halles et de la rue des Halles. En ce lieu s'organisent aussi les marchés le jeudi ; certaines particularités peuvent d'ailleurs nous choquer. En effet, l'emplacement est gratuit, néanmoins les représentants du seigneur prélèvent « une coupe par penal » des graines, le seigneur vend ses produits avant ceux des paysans et la vente ne débute que lorsque la cloche retentit sur ordre, sous peine d'une amende de soixante sols (soulz). Quant à la vente du bétail, elle s'organise en deux foires annuelles – le 23 avril et le 30 août – et les droits sont constitués de la langue des « grosses têtes » abattues. Ces impôts ne sont bien évidemment pas les seuls ! Néanmoins la situation des paysans s'en trouve améliorée et le fait d'avoir le droit de se marier avec qui bon leur semble, de rédiger un testament, et de choisir librement leur profession et leur lieu de résidence, leur fait certainement oublier les difficultés financières qu'ils doivent affronter.

Impôt de 40 écus
d'or = ≈ 17 207 €

60 soulz = ≈ 430 €

Autre événement majeur pour l'avenir des habitants lorsque **s'éteint la Maison Doizelet en 1654...** Pour nous, villageois du XXI^e siècle, qu'est ce qui est d'intérêt de 1429 à cette date ? **La liberté acquise** tout d'abord ! Ainsi, libres de se constituer un patrimoine, et surtout d'organiser leur vie comme ils l'entendent, les paysans reviennent progressivement sur les terres Doizelet, haussant le bourg parmi les plus peuplés du coin. Or, sous Antoine (1442-1472), très endetté, le comté est administré par son débiteur, Guillaume de Chalon qui y appose « les panonceaux d'Orange aux lieux et place de ceux Doizelet ». Certainement pas du goût des Comtois ! Puis, sans successeur mâle, la branche aînée des sires Doizelet s'éteint. Néanmoins, le domaine reste dans la famille puisqu'avant de décéder, Antoine marie l'une de ses deux filles,

Dette d'Antoine de 7000 livres = Valeur
contemporaine ≈ 1 003 766,01 €

En 1498, « dot » de 4000 livres de Jean III à
sa fille Marie qui épouse Claude de la
Baume, vicomte de Ligny, seigneur de
Labergement, par contrat dressé à Frasne,
... Soit ≈ 347 134 €

Jeanne, au fils aîné, Jean, de son cousin Charles Doizelet, sire de la Chassigne marié à Jeanne de Chigny.

Ce nouveau propriétaire, dit Jean III (1472-1503), lettré et poète, et remarqué pour ses brillantes qualités, est nommé en 1460 chambellan du duc Charles de Bourgogne⁵. Ce dernier, se

⁴ « En plus de la potence, des fourches patibulaires ou du gibet où l'on conduisait les condamnés à la pendaison, l'arsenal judiciaire mis à disposition du seigneur dit haut-justicier comprenait aussi le pilori et les échelles, sortes de carcans. » [Lien](#)

⁵ Louis XI cherche à s'attacher des membres influents de la cour du Duc de Bourgogne, Charles, son cousin. Ainsi, le cousin de Jean III, Antoine de Villeneuve est dorénavant au service du roi de France.

rappelant les services rendus lors des guerres par sa famille, lui autorise aussi certaines prérogatives sur son domaine Doizelet et lui rend même ce qui avait été retiré à son beau-père et alloué à Guillaume de Chalon. Malheureusement la lutte entre Louis XI et Charles le Hardi, plus connu par son surnom le Téméraire, met « la Comté à feu et à sang ». Pendant quinze ans, Allemands, Suisses et Bourguignons vident leurs querelles, armes en main, sur notre sol. Et en 1479, le château est bombardé puis brûlé. La paix revenue, Jean III relève l'ouvrage et à sa mort, en 1498, c'est son premier fils⁶, Guillaume, dit Guillaume II, (1503-1528), qui hérite de la seigneurie Doizelet. Il n'a de cesse de demeurer sur ses terres pour les gérer et les faire croître, par héritages ou successions.

Claude 1^{er}, fils aîné de Guillaume II, en fait de même pendant trente-neuf ans car seules comptent sa seigneurie et la Comté. Son fils Jean, dit Jean IV, quant à lui, préfère courir l'Europe et les combats durant les vingt-deux années de sa seigneurie – de 1567-1589. Le fils, Ermanfroy-François 1^{er}, formé par son père et son oncle, Antoine de la Villeneuve, en fait de même pendant six ans (1589-1595) – en Savoie, en Comté – acquérant même le brevet de gentilhomme ordinaire de la chambre⁷ du duc de Savoie. Puis il reste sur ses terres, jusqu'en 1646, s'occupant de celles-ci, de sa famille et de la Comté. Nommé officiellement chevalier d'honneur à la cour de Dole le 15 décembre 1603 puis Intendant aux Affaires d'État le 15 octobre 1615, il s'emploie sur demande du Parlement à délimiter le Comté de Montbéliard et à contenir et surveiller les troupes du duc de Nemours vers Saint-Claude. Pendant les dix années qui suivent durant lesquelles la situation politique se dégrade, en son château, le baron Doizelley⁸ accueille tous ceux qui veulent s'y réfugier. Les villages alentours sont pillés. Le château, imprenable, résiste mais les deux tiers de la population sont décimés par la peste et la famine. Le vieux baron ayant perdu ses trois fils sur d'autres fronts, c'est son petit-fils du même prénom qui lui succède et signe la fin de la maison Doizelet, faute d'héritier.

Et le château Doizelet ? Sa position haute le rend imprenable en 1637 alors que les soldats français aux ordres de Richelieu veulent en déloger ceux qui s'y sont réfugiés. De plus, les remparts sont réparés et renforcés et des « lames de fer » couvrent les murailles ; la garnison du château, augmentée des soldats des châteaux avoisinants qui ont capitulé « s'oblige par serment à mourir, pour la défense Doizelley ». Même le duc Bernard de Saxe-Weymar, à la pratique de guerre sauvage, doit passer son chemin... La guerre de dix ans – jusqu'en 1644 – ne suffit point à faire disparaître la forteresse moyenâgeuse. C'est en 1674 que « l'antique et fier château

⁶ Jean III a eu 6 fils et 8 filles.

⁷ Le gentilhomme ordinaire est un noble qui transmet les ordres aux corps constitués. Le gentilhomme de la chambre est un noble préposé aux offices intérieurs (service et dépenses).

⁸ Ainsi orthographié sur le document officiel.

féodal » est ruiné, totalement détruit, sur ordre de Louis XIV qui veut que toutes les places fortes de la province disparaissent.

Que devient le patrimoine des sires Doizelet ? Caroline de la Baume étant l'unique héritière de son fils, à sa mort, l'ensemble du patrimoine revient à son neveu le comte de Saint-Amour. Celui-ci a aussi reçu de son père la riche succession des Granvelle (1686) en laquelle avait été versée la succession de la branche cadette Doizelley-Villeneuve (1637). Rapprochement des deux branches Doizelet alors que les hommes n'y sont plus !

Où sont les femmes ?

Lorsqu'on consulte les ouvrages historiques sur le Moyen-Âge, et le livre de A-J et F. Borrey « Les Sires d'Oiselay », il est surtout question des hommes qui construisent les places fortes, les gèrent, guerroient... En notre esprit tourbillonnent parfois certaines figures féminines d'exception, telles Jeanne d'Arc (1412-1431), Jeanne Hachette (1454- ?), la guerrière qui a combattu Charles le Téméraire en 1472 à Beauvais, ou Jeanne de Belleville, dite « la Tigresse bretonne », (1300-1359), noble poitevine et bretonne devenue corsaire pour venger la mort de son époux. **À Oiselay aussi !** Les femmes ont géré le domaine en l'absence des hommes, et lorsqu'elles deviennent tutrices des enfants. Des femmes de caractère et de cœur... dont **Jeanne**, épouse de Jean III.

Sur les remparts, auprès de son époux lors de l'assaut final en août 1479, elle n'hésite pas à le protéger alors atterré par une flèche, et tue dix autres ennemis. À la mort de celui-ci, elle gère le domaine jusqu'à ce que Guillaume, le fils aîné, soit en âge de le faire. Et en fait de même pour ses trois petits-enfants au décès de Guillaume II. En l'honneur de ce fils, elle crée aussi une fondation dans la chapelle d'Oiselay afin que son âme repose en paix et que soient données des messes. Vaillante et énergique malgré ses trente ans de veuvage et les nombreux deuils qui ont jalonné son existence, elle s'éteint à plus de quatre-vingts ans.

Une histoire en rebondissements qui côtoie ce que l'on nomme la grande Histoire ! Née au XIIIe siècle d'un « bâtard de Bourgogne », la Maison des sires Doizelet a duré quatre siècles. Les serfs « peinaient tout le long de l'an » et peu d'archives en racontent l'histoire. Ils n'existent que par la terre qui est propriété des sires. Ainsi jusqu'en 1429, ils n'ont pas d'histoire et entrevoir la vie des sires Doizelet nous ouvre le livre de la leur, en partie. Leur accession à la vie citoyenne ne se fit que lentement ; de « vils manants » ils deviennent « Messieurs les habitants » dans la lettre d'Ermanfroy-François 1^{er} qui en appelle à leur hardiesse pour défendre le château et la vie de tous ceux qui s'y sont réfugiés. Ces manants moins malheureux aux XVe et XVIe siècles, deviennent également libres d'esprit au XVIIe car l'ancienne autorité du

seigneur « farouche, intransigeante, capricieuse » devient « bonhomme, fondée et bon enfant ».

Vivre le présent est essentiel, néanmoins ouvrir une fenêtre sur notre histoire passée permet de nous grandir. Au fait de la hardiesse de ceux qui nous ont précédé, des sires aussi qui ont défendu la Comté et mené nos couleurs jusqu'à Jérusalem, nous pouvons être fiers d'appartenir à la Comté franche.

Nous voici rendus à la fin du XVIIe siècle... Que nous réserve le gardien du temps pour la suite ? Nous le découvrirons dans un prochain volet !



Notons que certaines familles portent aujourd'hui le nom de : « Oiselay », « Oizelet » et « Doizelet » telle la romancière et traductrice Sylvie Doizelet, née à Lyon.